

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant NANETTE NOEL	Numéro de permis 2004698	Date d'inspection Le 08 septembre 2020	
Nom de l'établissement LES AMI(E)S À NANETTE		Numéro de téléphone (506) 576-2580	
Adresse 5337 134 Route Cocagne NB E4R 2Z1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(3) Le lieu d'exploitation d'un établissement agréé respecte : b) les codes et les normes que prévoit la Loi sur la prévention des incendies.	28(3)(b)	30 mars 2020	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
La garderie rencontre les exigences pour le renouvellement du permis.			

original signé par  
Paula Morin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 septembre 2020

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Nanette Noël

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 septembre 2020

\_\_\_\_\_  
Date